



Mercredi 21 septembre 2022

## Inauguration du premier site 4G multi-opérateurs à Ensuès-la-Redonne et d'un nouveau site 4G du dispositif de couverture ciblée du New Deal Mobile à Charleval dans les Bouches-du-Rhône

Jeudi 8 septembre 2022, Anne Laybourne, secrétaire générale adjointe, représentant Christophe Mirmand, préfet des Bouches-du-Rhône, a inauguré, dans le cadre du New Deal Mobile, le premier site 4G multi-opérateurs d'accès à l'Internet mobile issu du dispositif de « couverture ciblée » dans les Bouches-du-Rhône à Ensuès-la-Redonne, ainsi qu'un nouveau site 4G d'accès à l'Internet mobile à Charleval, en présence de la Fédération Française des Télécoms (FFTélécoms), des représentants des opérateurs de téléphonie mobile, du Département des Bouches-du-Rhône et des élus locaux.

Ces deux pylônes répondent particulièrement au besoin d'amélioration des communications pour les appels d'urgence et des professionnels de santé. Ils permettent également de renforcer plus largement l'attractivité de ces communes, notamment pour les entreprises et les particuliers à l'heure où le numérique est devenu indispensable dans notre vie quotidienne.

En raison des forts enjeux environnementaux, le site d'Ensuès-la-Redonne a fait l'objet en amont d'un travail en étroite concertation avec de nombreux acteurs : services de l'État, conservatoire du littoral, Enedis....

Mis en service depuis avril 2022, le pylône, implanté sur une structure existante, permettra la couverture 4G des secteurs de Figuières et Mejean.

Le site de Charleval quant à lui, est un bel exemple de coopération entre l'équipe projet locale, la Mission France Mobile, la commune et les opérateurs.

En effet, l'opérateur qui avait déjà érigé un pylône dans la commune a accepté d'y accueillir les 3 autres opérateurs, évitant ainsi une multiplication de pylônes dans la commune.

La commune qui était en zone grise voit donc sa couverture mobile fortement améliorée. Ce site est en service depuis mars 2022.

**« Cette double inauguration est un symbole de l'attention portée par l'État aux différents territoires, afin qu'ils bénéficient des mêmes services qu'ailleurs. Le dispositif de couverture ciblée en téléphonie mobile est l'un des nombreux engagements de l'État dans les domaines essentiels de la vie quotidienne, au même titre que les mesures de l'Agenda rural, le réseau France services ou encore les Conseillers numériques. »**

Anne Laybourne, secrétaire générale adjointe de la préfecture des Bouches-du-Rhône

Pour toute demande presse, merci de l'adresser à [pref-communication@bouches-du-rhone.gouv.fr](mailto:pref-communication@bouches-du-rhone.gouv.fr)

Service Régional de la Communication Interministérielle [www.paca.gouv.fr](http://www.paca.gouv.fr)

04 84 35 40 00 | [www.bouches-du-rhone.gouv.fr](http://www.bouches-du-rhone.gouv.fr) | fr





## [Pour aller plus loin](#)

### ■ Qu'est-ce que le New Deal Mobile ?

Le "New Deal mobile" conclu en 2018, entre l'État et les quatre opérateurs de téléphonie mobile (Bouygues Télécom, Orange, SFR et Free mobile) vise à améliorer la couverture mobile du territoire en contrepartie de la reconduction de l'autorisation d'utilisation des fréquences de téléphonie mobile sans nouvelle mise aux enchères.

Il est composé de 5 axes :

- Améliorer la couverture mobile des principaux axes routiers,
- Généraliser la 4G sur tous les sites mobiles existants,
- Apporter des solutions complémentaires aux particuliers pour améliorer la couverture à l'intérieur des bâtiments,
- Fournir un service fixe grâce à la 4G,
- **Améliorer la couverture mobile de manière localisée d'ici 2024 : c'est le dispositif « couverture ciblée ».**

### ■ Qu'est-ce que la « couverture ciblée » ?

Le dispositif « couverture ciblée » vise à apporter une couverture mobile de qualité dans des zones très localisées, non ou mal couvertes, identifiées par les communes sur leur territoire selon deux critères prioritaires : **une couverture mauvaise ou insuffisante pour les 4 opérateurs** et **une répartition équilibrée des sites sur le territoire.**

Ces sites prioritaires sont remontés à l'équipe projet locale (EPL), co-présidée par l'État et le Conseil départemental, qui réunit également les représentants des EPCI, les Parcs naturels régionaux et le Parc national des Calanques, les représentants du monde économique, ainsi que les opérateurs.

L'Agence nationale de la cohésion des territoires lui apporte son soutien par l'intermédiaire de la Mission France Mobile.

Chaque opérateur a l'obligation d'installer 5 000 nouveaux sites mobile, à un rythme de 600 à 800 sites par an jusqu'à la fin du programme en 2024 ; les opérateurs s'étant engagés à prendre à leur charge leur construction et leur financement dans leur intégralité.

**Depuis le lancement de la démarche, ce sont 27 zones situées dans 24 communes du département qui ont été rendues éligibles au dispositif.**

**Les enjeux de sécurité, de développement économique, de tourisme et d'emploi, ainsi que le nombre d'habitants potentiellement concernés orientent les arbitrages de l'EPL.**

**Ainsi, des communes, des plus petites aux plus étendues, avec des enjeux très divers, ont été couvertes ou sont en train de l'être grâce au travail conjoint des membres de l'EPL, des élus et des opérateurs de téléphonie mobile.**

**Téléchargez le dossier de presse de la FFTélécoms : [ICI](#)**

Pour toute demande presse, merci de l'adresser à [pref-communication@bouches-du-rhone.gouv.fr](mailto:pref-communication@bouches-du-rhone.gouv.fr)

Service Régional de la Communication Interministérielle [www.paca.gouv.fr](http://www.paca.gouv.fr)

04 84 35 40 00 | [www.bouches-du-rhone.gouv.fr](http://www.bouches-du-rhone.gouv.fr) | fr

